

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

FABRE Éric, « Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l'histoire de la pipe de bruyère (2^e moitié du XIX^e siècle) », *Freinet-Pays des Maures*, n°19, 2023, p. 5-38.

Freinet Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
■ n° 19 ■ 2023

Freinet

Pays des Maures

Conservatoire du Patrimoine du Freinet ■ n° 19 ■ 2023

Sommaire

Freinet,
pays des Maures
■ n° 19, 2023,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l’histoire de la pipe de bruyère
(2^e moitié du XIX^e siècle)

ÉRIC FABRE

P. 5

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation
séculaire ambiguë

ÉMILIEN REVEILLON

P. 39

15 août 1944, débarquement en Provence : témoignage du Molois Marius Viout

BERNARD ROMAGNAN

P. 53

La Mole, un destin contrarié

ELISABETH SAUZE

P. 65

En couverture :
Fabrique de pipes
Courriou à Cogolin
dans les années 70,
éditions S.M.D.,
Sainte-Maxime.

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l'histoire de la pipe de bruyère (2^e moitié du XIX^e siècle)

Freinet,
pays des Maures
■ n° 19, 2023,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Introduction

Lorsqu'arrive le milieu du XIX^e siècle, il y a bien longtemps que les hommes consomment du tabac, plante importée des Amériques au début du XVI^e siècle, et sa combustion dans une pipe en est la forme originelle. Le mot pipe est pourtant attesté bien avant, puisqu'il désigne de façon générique un tuyau, ce qui n'est qu'une partie de la pipe à fumer du tabac, l'autre étant le foyer. Tuyau et foyer sont longtemps de terre ou de bois, mais le premier assemblage est fragile, le second brûle en même temps que le tabac se consume. L'industrie de la tournerie de Saint-Claude, dans le Jura, a tenté des combinaisons, en ajustant à la fin du XVIII^e siècle un foyer de porcelaine importé d'Allemagne à un tuyau de buis. Notons que le buis n'a pas l'apanage de cette fonction, puisque le merisier ou le bois de Sainte-Lucie, nom commun d'un *Prunus*, sont également utilisés.

Ainsi, il n'y a rien de nouveau à parler de tabagie et de pipe au XIX^e siècle. Ce qui l'est, en revanche, c'est de montrer comment une nouvelle matière ligneuse est mobilisée pour fabriquer des pipes. La révolution qu'offre la racine de bruyère est que son bois ne brûle pas et ne change donc pas le goût du tabac en combustion. Ce chemin de la nouveauté passe rapidement par le massif des Maures. En effet, la racine de bruyère arborescente devient dès 1854 la matière première de base de la fabrication des fourneaux de pipes. Si l'invention n'est pas varoise, mais pyrénéenne, ses promoteurs se dispersent rapidement dans les contrées méditerranéennes au sol siliceux pour en extraire les broussins, ou racines boursoufflées de la bruyère dans laquelle ils scient des ébauches de four-

Éric Fabre, maître
de conférences en
biologie-écologie,
habilité à diriger
des recherches en
histoire moderne
et contemporaine ;
Aix-Marseille
Université ; eric.fabre@univ-amu.fr

neaux, appelées ébauchons (document 1). La racine de bruyère, déjà utilisée de façon relativement indifférenciée pour fabriquer un charbon de bois aux capacités caloriques remarquées, devient donc l'objet d'une quête qui mobilise une poignée d'hommes venant du piémont est-pyrénéen, auxquels s'adjoignent rapidement des jurassiens qui perçoivent immédiatement l'intérêt de cette plante à eux jusqu'alors inconnue pour leur propre industrie florissante du bois travaillé.

La racine de bruyère trouve, à partir du milieu du XIX^e siècle, une place parmi un ensemble d'autres organes de plantes industrielles, telles que les feuilles d'arbusier et de myrte pour la tannerie, les tiges de bruyère et les feuilles de mûrier pour la sériciculture, l'écorce de chêne-liège pour diverses productions avant que les bouchons n'en deviennent les objets quasi exclusifs dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Document 1 :
De la souche à
l'ébauche de pipe.



L'objet de cet article est de raconter l'histoire de la mobilisation de cette nouvelle ressource en suivant sa trajectoire dans le massif des Maures, seule zone du département du Var présentant une pédologie adaptée à la croissance de la bruyère arborescente. Il décrit d'abord l'apparition de l'activité pipière dans les Maures, dans les années 1860, avant l'effervescence de petits ateliers dispersés sur tout le massif. Les Maures s'insèrent donc dans la relation jusqu'alors bipolaire entre piémont pyrénéen et région de Saint-Claude (Jura), relation construite par le négoce de buis. Se dessine pour quelques décennies le triangle de l'industrie pipière française. Au point qu'une famille venue des Corbières (Aude) et du Fenouillèdes (Pyrénées-Orientales), les Courriou, s'installe à Cogolin vers 1870 et ouvre une lignée de pipiers qui y existe encore. L'histoire des hommes étant dessinée à grands traits, l'article s'attachera à la matière elle-même, en interrogeant le lien entre bruyère arborescente et suberaie, la première étant un sous-produit de la seconde. Enfin, matière et hommes se rejoignent dans l'atelier de fabrication dont on esquissera le dessin à partir des rares éléments que la documentation d'archives en livre.

Au début des années 1860, naissance de la pipe de bruyère varoise

Si les années 1860 voient la naissance de la pipe de bruyère varoise, le territoire produit déjà des pipes, en faïence, et maîtrise un commerce du bois, surtout de pin maritime, ainsi que l'écorce de chêne-liège. Lorsqu'arrivent les premiers pipiers de bruyère, depuis le Fenouillèdes, c'est pour prélever sur place, dans le massif des Maures, la racine, matière première de leur activité.

Avant les pipes de bruyère, le Var connaît les pipes de poterie et le travail du bois

Avant même que le Var ne produise des pipes de bruyère, le département connaît la fabrication de pipes de faïence, surtout à Varages. Bien plus chères mais presque aussi fragiles que de simples pipes de poterie, elles ont du mal à concurrencer les produits importés, en particulier hollandais, avant le XIX^e siècle. Ces fabrications ne sont pas oubliées par la législation sur les « *Ateliers et établissements dangereux, insalubres ou incommodes* » de juillet 1833 établie selon le décret du 15 octobre 1810 et l'ordonnance réglementaire du 14 janvier 1815. La « *Fabrication des pipes à fumer* » est rangée en deuxième classe à cause de la « *fumée comme dans les petites fabriques de faïence* » et pour cause : ces pipes sont justement de faïence. Si l'historiographie a retenu la place de Varages dans cette industrie, la réalité est plus riche puisqu'en 1848 la liste des industriels patentés

révèle 3 fabricants de pipes de faïence à Hyères (Barthélémy Maurel, Antoine Mille, Joseph Pellissier), et un dans les communes de La Seyne (Joseph Brunet), Six-Fours (Magloire Gantelme), Solliès-Farlède (Jean Michel), Solliès-Toucas (François-Xavier Lux) et la Valette (Guillaume Constant). La consommation de tabac, largement répandue en France en ce milieu du XIX^e siècle, ne doit donc pas être inférieure dans le Var à ce qu'elle est ailleurs.

Simultanément, le territoire concerné par l'apparition de la pipe de bruyère montre aussi une importante activité autour du bois. Ne parlons pas ici du liège, dont l'importance est considérable et bien connue, autant pour produire des bouchons dans un temps où la consommation du vin se fait de plus en plus en bouteille, que de divers objets tels que des semelles ou des ruches dont Bernard Romagnan a montré l'importance (voir la bibliographie, p 37). Il ne faudrait toutefois pas réduire la ressource forestière à cette suberaie, que l'on retrouvera plus loin dans ce travail. Dans la période qui nous intéresse, il y a longtemps que les chênaies régressent devant la pinède, mais le bois n'en reste pas moins une ressource essentielle de l'économie rurale de Provence orientale. Ainsi existe-t-il un marché au bois à Sainte-Maxime doté d'un règlement qui permet d'empiler les bois jusqu'à 3 m de haut contre un droit de place de 20 centimes/m² au sol, ce dont se plaignent les vendeurs de gros bois qui ne peuvent empiler en hauteur et sont donc obligés de s'étaler. Les archives de la justice de paix du canton de Grimaud ne sont pas avares de mentions d'importants volumes de gros bois, telle que cette affaire impliquant un scieur de long de Cogolin qui a déposé 30 tonnes de bois en bûche et 40 pièces de bois de construction sur la plage du Cros de la Foux.

Le territoire varois connaît donc un très actif travail du bois, du liège en particulier dans les Maures, matière dont on verra plus bas la proximité avec la bruyère, et en même temps fabrique des pipes de faïence. Cela ne suffit certes pas à expliquer l'apparition d'une industrie de la pipe de bruyère dans le Var oriental. Mais deux pièces du puzzle complexe de l'innovation économique sont en place. Innovation économique, et non innovation technique car l'invention de l'usage de la racine de bruyère vient d'ailleurs.

Du Fenouillèdes au Var : importation des premiers pipiers

C'est en effet dans le Fenouillèdes, petite région naturelle occitanophone située tout au nord du département des Pyrénées-Orientales, au contact du massif des Corbières qu'ont été pour la première fois fabriquées, vers 1854, des pipes dont le fourneau est de racine de bruyère. Leur genèse est liée au travail du buis, Saint-Paul-de-Fenouillet étant un pôle de tournerie fabriquant une grande diversité d'objets et attirant au XIX^e siècle des tourneurs de divers autres pôles. On y trouve des tourneurs de Saint-Claude (Jura), de Pont-en-Royans (Isère), de Saint-

Laurent-en-Royans (Drôme) ou de Navacelles (Hérault). Notons ici qu'aucune connexion n'a été trouvée avec Aiguines (Var), alors que les objets fabriqués sont remarquablement proches, en particulier les fameuses boules cloutées^A. Insistons aussi sur le fait que la production de pipes dans le Var ne doit rien aux ouvriers d'Aiguines : ce ne sont pas eux qui transfèrent des savoir-faire du buis à la bruyère, pas plus que des bouchonniers du liège à la bruyère. On verra même, plus loin, que les ouvriers natifs d'Aiguines sont bien rares dans les ateliers fabriquant des ébauchons ou des pipes.

La production de pipes dans le Var est bien le fait d'hommes venus du Fenouillèdes. Le fait n'est pas incongru : la mobilité liée à la fourniture de buis, et au négoce de produits finis, prépare celle nécessaire à la recherche de la racine de bruyère arborescente dans les quelques espaces où elle est présente. Si l'invention est datée à Saint-Paul de 1854, la municipalité du lieu doit dès le 15 mai 1856 prendre un arrêté pour mettre un terme à la dévastation des vacants communaux. Il faut moins d'une dizaine d'années pour trouver des Saint-Paulins exploiter ailleurs de la racine : le massif des Maures est, avec celui du Caroux (Hérault), la première zone d'essaimage de cette activité. Comment ces ressources sont-elles connues ? Aucune affirmation n'est possible. Peut-on imaginer le fonctionnement de réseaux familiaux ? On trouve en effet, dans les années 1850, un bouchonnier dont le patronyme Pla est caractéristique de la zone des Corbières en connexion avec le Fenouillèdes. Mais aussi un menuisier, à Toulon, nommé Pierre Antoine Thomas Salvat, justement le même nom de famille que celui du pionnier Ambroise Salvat^B.

Ambroise Salvat n'est peut-être pas le tout premier homme à avoir produit des pipes de bruyère dans le Var, mais il est l'un des précurseurs. C'est lui que la bibliographie présente comme l'inventeur de la pipe de bruyère, du moins celui qui fait connaître les vertus de la bruyère aux tourneurs de Saint-Claude. Remarquons en effet que cette bibliographie est quasi exclusivement jurassienne, et ne voit donc les choses que depuis le pôle de tournerie de Saint-Claude. Du côté du Var, l'analyse n'est guère plus riche, et parfois grossièrement fautive, par exemple en affirmant qu'un atelier de fabrication de pipes aurait été établi par la famille Courrieu dès 1802, alors qu'un autre auteur la place « *vers 1880* », ce qui est chronologiquement plus proche de la vérité.

C'est en effet dès le début des années 1860 qu'apparaissent les premiers ateliers de fabrication de pipes de bruyère. Pourra-t-on un jour être plus précis ? Entre un groupe d'hommes seuls travaillant loin des leurs et une famille constituée, je fais le choix de la seconde configuration pour dater l'installation d'une activité avec un minimum de stabilité. Il y a une part d'arbitraire dans cette décision, mais elle permet quand même de distinguer deux formes d'exploitation de la res-

A. Sur Aiguines, le seul travail utilisable est la thèse d'ethnologie de Marie Wallet (1983). L'auteur indique qu'il peut y avoir des échanges de matière première, de produits semi-finis ou finis entre Saint-Paul et Aiguines, mais ces informations ne concernent que la première moitié du XX^e siècle (p. 292).

B. Salvat et le provençal Maréchal travaillent ensemble depuis 1858 dans leur atelier de l'avenue de la gare, ce qui ne préjuge pas d'une installation plus ancienne de Salvat dans le Var. A. D. Var, 6U724 – Tribunal de commerce de Toulon, faillites et liquidations judiciaires, Salvat et Maréchal (Toulon), 1866.

source. En 1864 naît sur l'île du Levant une fille de Marie Rose Mérou et d'Ambroise Salvat « *fabricant de pipes de bruyère* » venus de Saint-Paul. Au milieu du siècle, l'île n'est habitée que par le gardien du phare et quelques propriétaires, avant que n'y soit installé un centre de rétention pour enfants délinquants. Le recensement de 1866 montre la coexistence des enfants prisonniers et des fabricants d'ébauchons. Déjà plusieurs groupes familiaux : ceux d'Ambroise Salvat, d'Étienne Laborde, de Louis Clément, et les deux célibataires Antoine Pech et Urbain Saint-Oyant. À cette date, le recensement n'indique malheureusement pas le lieu de naissance des habitants. Pourtant, il y a fort à parier que, d'après son patronyme, le dernier est jurassien. On reviendra sur Antoine Pech, jeune homme célibataire de 24 ans : c'est lui qui ouvre les portes de Cogolin aux Courriou. La ressource insulaire semble rapidement épuisée puisque le recensement de 1872 ne montre plus aucune activité relative à la bruyère, mais notons que le chef guetteur du sémaphore, natif de Cogolin, est marié avec une fille née à Carcassonne.

Multiplication rapide de petits ateliers labiles avant stabilisation et fixation

Les enquêtes administratives couvrent l'ensemble des activités industrielles et du territoire varois, mais n'offrent que des chiffres arides d'effectifs ouvriers, et des mentions lapidaires sur l'état de la production. On doit se méfier des uns comme des autres. Mais elles révèlent la présence d'ateliers de fabrication d'ébauchons ou de pipes. Au contraire, les archives des notaires et de la justice permettent de toucher du doigt tel ou tel homme, au détriment de toute vision d'ensemble. Ainsi, c'est du couplage de l'usage de ces deux types de sources que peut émerger une vision réaliste de la dynamique de multiplication de petits ateliers labiles, surtout au tout début de la période.

Le foisonnement initial

La première fabrique est mentionnée en 1862, l'enquête indiquant qu'elle existait l'année précédente. Elle est à La Crau et le patron en est un certain « *Raphanel* » avec une quinzaine d'ouvriers. En réalité, il s'agit de Raphanel, patronyme d'une fratrie extrêmement mobile et active dans la tournerie de buis entre divers lieux de la plaine de l'Aude, des Corbières, du Fenouillèdes et de Saint-Claude dans la décennie 1850, et qui justement disparaît ensuite du Midi pyrénéen où ils fabriquaient des tabatières. Il n'est donc pas vraiment étonnant de retrouver l'un des deux frères, ou un de leurs cousins, dans cette activité pionnière qu'est

la fabrication de pipes de bruyère. En 1869, son frère Marcel, dont j'ai pu suivre les déplacements rapides entre divers lieux, est mis en procès à La Môle pour n'avoir pas payé le loyer du moulin où est installée sa fabrique. La même année 1862, deux fabriques sont indiquées à Gassin, une autre encore à Montauroux mais ici les pipes sont « *ébauchées et transmises à Marseille* » ; ce sont donc des ébauchons et non des pipes finies qui sont livrées au commerce, la destination marseillaise indiquant une redistribution vers Saint-Claude. La géographie s'enrichit en 1863, tout en se modifiant encore : l'administration recense une fabrique à Fréjus, au Muy, à Saint-Raphaël et à Pierrefeu, avec quelques ouvriers chacune. Il est remarquable que les patrons des fabriques du Muy (Vassas) et de Saint-Raphaël (Billès) soient des hommes qui, moins de dix ans plus tôt, étaient tourneurs en buis à Saint-Paul-de-Fenouillet, le second étant même un cousin d'Ambroise Salvat.

Les années suivantes montrent à la fois une grande stabilité et une grande labilité. Stabilité car ce sont toujours les mêmes lieux qu'on retrouve, la liste des communes s'enrichissant du Luc, Seillans, Plan-de-la-Tour, Les Arcs, Cogolin, La Garde-Freinet, Collobrières, Callians. Labilité car, d'un état de situation trimestriel au suivant, la liste change. En réalité, beaucoup de ces ateliers ne sont que temporaires et liés à l'exploitation d'un gisement de bruyère. Finalement, il n'y a pas de commune des Maures qui, à un moment ou un autre de ces années 1860-1890, ne soit mentionnée dans cette documentation administrative dressant l'état des fabriques et manufactures. Pourtant, se distinguent rapidement, dès le milieu de la décennie 1860, quelques pôles de stabilité où apparaissent de la main d'œuvre féminine et des machines à vapeur. On n'est donc plus là dans de petits ateliers mobiles liés au lieu d'extraction, dans lequel on ne pratiquerait qu'un débitage sommaire avant traitement à la scierie. Ainsi trouve-t-on 3 hommes et 5 femmes à Seillans en 1866 ; 8 « *extracteurs* », 2 « *ébauchistes* » et 7 femmes à Montauroux la même année. On ne fabrique que des ébauchons, et non des pipes finies : « *les pipes de bruyère ne subissent dans la fabrique qu'une façon préparatoire* ». À Fréjus, les produits issus de « *l'ébauchage des pipes de cep de bruyère* » sont exportés vers un « *nord de la France* » bien mal situé. Les établissements de débitage d'ébauchons se multiplient au point que la concurrence devient forte. Cette croissance vient buter de plein fouet sur la guerre de 1870. À Cogolin, « *le commerce des pipes en bruyère a été frappé d'une nullité complète [en 1871] ; les usines ont cessé de fonctionner et la vente des produits antérieurs est devenue impossible attendu qu'elle se fait ordinairement dans les départements occupés par l'ennemi* ». Cette affirmation intrigue puisque la plupart des ateliers ne fabriquent que des ébauchons dont la destination unique est Saint-Claude. En fait, le nord du département du Jura a été affecté par la guerre, mais ce département, ainsi que le Doubs voisin ont été libérés dès

l'automne 1871. Si les pipes sont loin d'être des objets de première nécessité, la production d'ébauchons reprend rapidement, l'autorité préfectorale soulignant en 1873 que la vente est facile et les prix rémunérateurs.

À partir des années 1870, début de fixation de la géographie des ateliers

Cette décennie 1870 marque une transition. Les ateliers sont moins nombreux et se stabilisent. En 1879, ils occupent 150 personnes à Saint-Raphaël, Montauroux, Hyères (île du Levant), Collobrières et au Muy. Que l'on en compte un de plus, au Plan-de-la-Tour, deux ans plus tard ne change rien à cette impression de stabilisation car on passe d'une petite vingtaine d'ateliers dispersés au cœur et à la périphérie du massif des Maures à moins d'une demi-douzaine. Aussi peu nombreux soient-ils, tous ne produisent pas des pipes finies. Bien au contraire, certains demeurent des centres de sciage d'ébauchons achetés par les rares ateliers varois qui fabriquent des produits finis alors que le reste est expédié à Saint-Claude. L'effectif annoncé en 1879, avec 150 personnes, paraît illusoire en ne faisant pas la part de la pluriactivité qui conduit un homme ou une femme à s'embaucher ponctuellement pour extraire, transporter, ou épierrer les racines avant de les scier. En effet, le compte tombe à la vingtaine durant la décennie suivante, à l'échelle de tout le département du Var, c'est-à-dire concrètement dans le massif des Maures. La concentration continue à opérer, les enquêtes ne mentionnant plus, dès le milieu des années 1880 que Cogolin et le Muy, bien qu'une « *scierie à pipes* » soit mentionnée en 1905 et 1908 à Sainte-Maxime, atelier autorisé par arrêté préfectoral du 23 septembre 1888.

L'ensemble des enquêtes administratives dessine donc cette explosion initiale des ateliers, dès 1866, le caractère très ponctuel dans le temps de beaucoup d'entre eux, et enfin la pérennisation d'un tout petit nombre. La dynamique est claire. Pourtant, l'exemple de l'atelier de Sainte-Maxime révèle bien que, comme toujours, le traitement d'un fait historique par un seul type d'archives ne peut suffire. Profitons donc de disposer de mentions ponctuelles fournies par les notaires et la justice de paix (voir document 2, p.14).

Ainsi, alors que les enquêtes administratives ne mentionnent pas Cogolin avant 1871, y trouve-t-on Antoine Billés « *fabricant de pipes* » qui loue en novembre 1866 la partie habitable d'un moulin dans lequel il exerce son métier de pipier. En 1872, Charles Henri Grillet fabricant de pipes à Cogolin refuse de restituer 3 000 francs à une veuve, somme qu'il lui avait promis de placer. À La Garde-Freinet, Louis Jean « *fabricant de pipes de bruyère* » est condamné dès 1867 pour ne pas avoir payé du vin qu'il avait pourtant commandé.

Fenouillèdes, Maures, Jura : les pôles pipiers sont en contact

Mais qui sont donc les hommes qui travaillent dans ces ateliers ? Éventuellement : comment s'intègrent-ils dans les réseaux des professionnels du bois ?

Les pipiers sont des travailleurs du bois très minoritaires dans un monde de bouchonniers

Pour tenter de répondre à ces questions, j'ai d'abord utilisé les listes nominatives de population des recensements. Elles ont des défauts, comme toute source historique, que d'autres chercheurs ont déjà discutés. Mais leur immense avantage est leur remarquable homogénéité tout en couvrant toutes les communes françaises. Elles livrent le nom des individus qui les peuplent, leur âge ou date de naissance, leur activité professionnelle, leur statut marital et les relations interpersonnelles qui les lient dans un foyer. Et ce, de façon très régulière, puisque le recensement a lieu tous les cinq ans entre 1836 et 1936, avec un décalage de 1871 à 1872 pour cause de guerre, et la suppression de celui de 1916 pour la même raison. En plus, les recensements des années 1872, 1876, 1906 et 1911 indiquent le lieu de naissance de chaque individu.

On sait déjà que les pionniers viennent du Fenouillèdes, et je vais raconter ci-dessous l'histoire des débuts de la maison Courrieu. Mais il ne faudrait pas limiter l'analyse à ceux qui ont laissé une trace mémorielle dans le paysage varois. Alors, ces pipiers de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui sont-ils ? Mais d'abord : que représentent-ils parmi les travailleurs du bois ?

À Cogolin, la catégorie « *pipier* » apparaît en 1872 avec 14 individus d'un coup, effectif qui va ensuite être divisé par deux ou par trois. Ils sont donc absolument négligeables dans l'ensemble de la population de la commune, qui s'approche des deux milliers, et même au sein de la catégorie des travailleurs du bois (voir document 3, p. 16). Remarquons que cette dernière présente une dynamique positive portée par la grande croissance de l'industrie bouchonnière.

Une différence essentielle apparaît toutefois entre la plupart des travailleurs du bois et les pipiers, dans ces années 1870. C'est que, à l'exception des inévitables scieurs de long venus du Massif central, et d'Usson en particulier, tous sont des locaux, natifs de Cogolin et des environs, alors que les premiers pipiers sont fondamentalement des étrangers au pays des Maures. En effet, en 1876, les 4 chefs de famille de tourneurs sont tous natifs de l'Aude, du petit village de Lanet dans le massif des Corbières. Si l'un d'entre eux a eu le temps de se marier avec une cogolinoise, les autres sont là avec une femme audoise, bien que tous aient au moins leur plus jeune enfant né à Cogolin. Lors du recensement précé-

Document 2 : Les mentions d'ateliers de fabrication de pipes dans le Var.

Légende :

Mention par une enquête administrative



Autre mention



Lieu / année	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875
Les Arcs						■				
Callian										
Cogolin	■					■	■			
Collobrières								■	■	■
La Crau	■		■							
Fréjus	■					■				
La Garde-Freinet		■				■				
Gassin	■	■	■							
Île du Levant						■				■
Le Luc										
Montauroux	■	■	■				■	■		
Le Muy	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Pierrefeu	■									
Pignans										
Plan de la Tour	■									
Porquerolles			■							
Saint-Raphaël	■	■	■				■	■		
Seillans	■	■	■				■			

Métier / année	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886
Bouchonnier	8	9	18	35	40	69	91	65	44	99	128
Charbonnier					1	1	1	3	2	4	8
Charpentier						1					
Charron	5	7	5	10	8	7	7	5	6	6	7
Ébéniste	2			1	1	1	1	1	1	2	1
Fab. de balais					2	2					2
Menuisier	7	9	10	13	11	13	13	11	10	14	17
Pipier								14	4	7	4
Scieur de long	4	4	6	8	12	12	13	9	21	11	9
Tonnelier	1	1	1	1	1	1	2	3	3	1	1
Tourneur	5	3	3	3	3	2	3	2	1	1	1
Total des travailleurs du bois (% population)	32 (2,5 %)	33 (2,4 %)	43 (2,8 %)	71 (4,5 %)	79 (4,9 %)	109 (6,4 %)	131 (2,4 %)	113 (7,1 %)	92 (4,7 %)	145 (7%)	178 (8,6 %)
Population totale	1300	1373	1525	1590	1609	1689	1854	1930	1935	2065	2079

Document 3 :
Les travailleurs du bois
à Cogolin entre
1836 et 1886.

dent, en 1872, ces quelques Audois sont déjà là mais sont noyés parmi les pipiers locaux : il y a une véritable explosion de l'activité, mais chacun retourne vite à sa pluriactivité sur base agricole, à l'exception des quatre chefs de famille mentionnés.

De tous les travailleurs du bois, la prégnance des bouchonniers est générale dans les villages du massif des Maures. Un peu plus tôt ici, un peu plus tard là, la présence de personnes nées dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales l'est aussi. Que faut-il donc penser des frères Monneret, Juste et Anselme, célibataires de respectivement 34 et 31 ans, installés aux Arcs entre 1861 et 1866. Ils y sont tourneurs « *scieur d'eau* », c'est-à-dire travaillant à la scie hydraulique. S'ils sont effectivement nés dans le Jura, on les trouve dans l'Aude quelques années auparavant, avec d'autres tourneurs tous nés entre Saint-Claude et Moirans. Ils circulent beaucoup : leur jeune frère Léon est né dans la Drôme, mais marié vers 1870 dans l'Aude où deux enfants lui sont nés. Juste et Anselme sont à l'origine d'un pôle pipier aux Arcs. En 1876, travaillent pour eux, outre leur jeune frère Léon, un pipier du Jura, deux régionaux et deux Audois. À Collobrières, le premier « *fabricant de pipes de bruyère* » recensé l'est en 1866. Il s'agit de Pierre Meunier, natif de Saint-Paul-de-Fenouillet, installé avec sa femme Adèle Billés native du même lieu. Ils sont avec deux jeunes enfants, le beau-frère Pierre Billés « *polisseur de pipes* » et deux jeunes hommes célibataires dont le patronyme Roudière dit bien qu'ils viennent eux-aussi du piémont pyrénéen.

En 1872, le foyer s'enrichit de Marie Alberny, la mère d'Adèle Billés, elle-même de Saint-Paul, alors que les deux jeunes gens sont partis mais ont été remplacés par un autre ouvrier, Jean Denis Martre, natif des Las Illas dans les Pyrénées-Orientales. Ce dernier va faire souche puisqu'il épouse une varoise. Il n'est pas le seul. En 1876, Étienne Lacombe, fabricant de pipes né dans les Pyrénées-Orientales installé à Collobrières a deux enfants nés à Pignans d'une femme du lieu, alors que son frère Barthélémy, de deux ans son aîné, est quant à lui venu s'installer à Collobrières avec sa femme et leur petite fille. Il y a bien sûr des varois et d'autres provençaux parmi les pipiers de Collobrières en 1876, mais ils sont tous « *ouvriers pipiers* » et non « *fabricant de pipes* ». On remarquera que, parmi les nombreux bouchonniers, 4 sont natifs des Pyrénées-Orientales, sans qu'il soit possible de savoir si ce sont leurs compatriotes catalans qui leur ont ouvert la porte du massif des Maures. La mobilité des ateliers fait qu'on ne trouve plus de pipiers à Collobrières dans les recensements suivants. Au Muy, le premier pipier est mentionné en 1872. Il s'agit de Frédéric Vassas. S'il est né dans l'Hérault à Saint-Jean-de-Buèges, il se déplace jeune homme à Saint-Paul où il exerce son métier de tourneur de buis. Il s'y marie avec Céline Parizel et leurs 3 premiers enfants y naissent entre 1854 et 1857. Toute la famille déménage alors au Muy où reprend le rythme des naissances en 1861. On voit pourtant qu'un creux d'une dizaine d'années se marque entre les deux types de sources d'information, l'état civil et les recensements. La famille héberge Jules Salvat « *ouvrier pipier* » en 1872, avant que n'apparaisse en plus Baptiste Salvat, frère d'Ambroise dont il a déjà été question.

Les Maures ou la triangulation des pôles pipiers français

Avec les Vassas et les Salvat, on a là les deux grandes familles qui vont se partager par la suite le négoce international de la bruyère. Les Salvat depuis Saint-Claude, les Vassas depuis l'Algérie et Marseille, dont le port joue un rôle majeur pour l'approvisionnement du Jura depuis l'autre rive de la Méditerranée, mais aussi depuis la Corse et l'Italie. Je ne peux ici développer ces cursus familiaux, mais je veux insister sur le fait que Frédéric Vassas et Ambroise Salvat sont contemporains, tous deux tourneurs de buis vers 1850 à Saint-Paul-de-Fenouillet, puis que tous deux deviennent en même temps fabricants de pipes de bruyère dans le Var, avant de basculer de la seule production au commerce. Avec un tel parallélisme des trajets professionnels, on s'attendrait à trouver un mariage unissant ces familles pour mettre en commun des capacités de production ou de négoce. Pourtant, il n'y en a pas : la concurrence semble primer sur l'entente. Il y aura bien la création d'une société de négoce commune, mais elle est dissoute bien avant le terme prévu par le contrat d'association.

Ces unions matrimoniales, loin du pays natal, ne coupent pas pourtant immédiatement les ponts entre contrées de l'enfance et de la vie adulte. De la même façon Jacques Antoine Meunier, fabricant de pipes à Pierrefeu, se marie à Saint-Paul avec la fille d'un limonadier de Quillan (Aude). C'est à Nébias, tout à côté de Quillan qu'est né Pierre Espy, alors qu'il se marie au Muy, où il est tourneur, avec une fille du lieu. Parfois, c'est un décès qui révèle ces relations, comme lorsque le tourneur Roger Joseph Bedos déclare à Saint-Paul la mort de sa petite fille d'un an née sur l'île du Levant. Mais pour ceux qui s'installent au loin, la vente d'un bien au pays natal est une forme de rupture, même si cet argent est utile dans la nouvelle vie. Ainsi de Jean Billès né à Saint-Paul et résidant au Luc, qui vend une vigne qu'il possède en Fenouillèdes. Les frères Lacombe vont illustrer la diversité des situations, car les fabricants de pipes ont des sœurs et des frères qui ne sont pas tous impliqués dans cette économie. On a déjà croisé Étienne et Barthélémy, mentionnés ci-dessus. Ils travaillent ensemble au Muy au début des années 1870, mais le second est revenu en Fenouillèdes lorsque sa fille Émilie, née dans le Var, épouse à Saint-Paul un cultivateur fils de cultivateur. Ce comportement contraste fortement avec celui de son frère Étienne qui, dès 1869, vend à Saint-Paul la maison héritée de son père : il est « *résidant et domicilié* » à Pignans. Leur frère Jean-Baptiste est coiffeur à Saint-Tropez. Il a pourtant épousé Anne Buscaïl, elle-même native du piémont pyrénéen, mais il préfère rester dans le Var et vend diverses pièces de terre à Saint-Paul : il se détache donc de son pays natal. Si Jean-Baptiste n'est pas un acteur direct de la filière pipe de bruyère, il convient quand même de remarquer qu'en 1866, un certain Jean-Baptiste Lacombe époux d'Anne Buscaïl est un des gardiens de la colonie pénitentiaire de l'île du Levant. À cette date, les origines géographiques ne sont pas indiquées dans le recensement, mais la correspondance est troublante au point qu'il est raisonnable de penser qu'il s'agit là du frère d'Étienne et de Barthélémy, venant dans le Var à la fin de la décennie 1860.

Cette géographie n'est pas seulement bipolaire, mais s'enrichit parfois du pôle saint-claudien. Ainsi de Raymond Salvat, commissionnaire en ébauchons à Saint-Claude, donnant pouvoir à son cousin Jean Salvat, ouvrier au Muy, d'accepter la donation mobilière et immobilière à titre de partage anticipé que ses parents engagent à Saint-Paul-de-Fenouillet. Il est rare que la documentation donne à voir l'état d'esprit dans lequel se fait cet éloignement. Amédée Goize, ouvrier pipier aux Arcs, est en conflit ouvert avec son associé Valentin Claude négociant en bois de Cogolin. Un expert est nommé par le tribunal de commerce de Draguignan pour liquider les comptes de la société et tenter d'accorder les protagonistes dont les « *discussions si vives* » sont alimentées par les prétentions financières de Goize pour « *payer quelques petites dettes et pour aller voir ses parents dans le département des Pyrénées-Orientales* ». Son frère François

Auguste est aussi installé dans le Var, puisqu'il s'est marié à Cogolin avec une immigrée italienne, mais il est tabletier et non pipier^c. Les deux travaillent le bois, comme leur père (mort en 1852) et leur grand-père (mort en 1819) tourneurs à Caudiès-de-Fenouillèdes.

Ainsi les liens sont-ils étroits entre varois producteurs de pipes de bruyère et pyrénéens initiateurs. Un comptage effectué sur les recensements de 1872 montre que, pour 17 pipiers nés dans le Var, on trouve 15 Audois, 9 nés dans le département des Pyrénées-Orientales et 9 dans celui du Jura. Ces valeurs numériques ne doivent pas être surinterprétées. Elles montrent quand même les interconnexions de ces espaces qui ne se sont pas encore ouverts à la Corse et à l'Italie pour y rechercher la matière première. D'autre part, la dominance des Audois pourraient étonner, alors qu'on ne cesse de parler du Fenouillèdes, zone occitane dans le département catalan des Pyrénées-Orientales. C'est que passent par le pôle de tournerie de Saint-Paul des hommes qui viennent des Corbières très voisines mais audoises. C'est le cas en particulier du petit village de Lanet, patrie de la famille Courrieu.

La maison Courrieu : des Corbières audoises au massif des Maures

La maison Courrieu est aujourd'hui la seule qui produise encore des pipes dans le Var, et certainement même dans toute la moitié sud de la France. Sa longévité est en elle-même une incitation au questionnement.

Antoine Pech, l'oncle précurseur

C'est avec Antoine Pech que débute notre saga (voir l'arbre généalogique simplifié). Il naît à Lanet le 20 janvier 1832 de Joseph, meunier, et de Marie Francès. À la vingtaine, Antoine quitte son village et s'installe à Saint-Paul où il apprend le métier de tourneur. Il est du même âge qu'Ambroise Salvat et ils sont amis car on les retrouve ensemble sur l'île du Levant en 1866. Ensuite, alors qu'Ambroise part à Saint-Claude, Antoine reste dans le Var mais s'installe à Cogolin. Il a des cousins et cousines à Lanet, en particulier Joseph, Jean-Baptiste, Ignace et Louis Ignace Courrieu, issus du mariage de sa tante paternelle Marie avec Jean-Baptiste Courrieu, tisserand, le 31 octobre 1827. Les trois premiers rejoignent Antoine à Cogolin, où ils deviennent pipiers avec leur cousin précurseur. Louis Ignace, qui est tisserand comme son père, va aussi jouer un rôle dans cette histoire. À Cogolin, Louis Ignace, déjà trentenaire, se marie dès 1871 avec Marie Louise Marenq, fille d'un cultivateur de la commune. Trois ans plus tard c'est au tour de Joseph, qui épouse à 36 ans Joséphine Duce, italienne de 22 ans qui vit seule à Cogolin,

C. A. D. Var, 7E45/35, acte du 28 octobre 1871. Un tabletier fabrique de petits objets en bois, souvent liés à des jeux tels que damiers et échiquiers ; le nom vient de la fabrication de tablettes à écrire.

ses parents étant cultivateurs à Savone. Joséphine meurt en 1892, une semaine après avoir accouché d'un enfant mort-né. Ces deux frères sont pipiers lors de leur mariage. Jean-Baptiste est aussi pipier lorsqu'il est témoin aux mariages de ses frères. Mais il a abandonné cette activité lorsque lui-même se marie à 42 ans avec une bien jeune couturière de 19 ans, née à Saint-Tropez de parents italiens, Saint-Tropez où elle vit seule avec sa mère, son père marin étant déjà mort. Il se déclare commerçant à Cogolin.

Entre temps, les parents sont morts à Lanet, la mère en 1873 et le père en 1877, mais les liens ne sont pas pour autant rompus avec le piémont pyrénéen. C'est là que l'on retrouve Louis Ignace, tisserand. En 1853, il a quitté son village audois de Lanet pour épouser à Corbère, commune des Pyrénées-Orientales située à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Perpignan, la fille d'un boucher. Élisabeth Constance Girbeau et Louis Ignace Courrieu ont plusieurs enfants, dont le premier né est nommé Jean-Baptiste comme un oncle et le grand-père. C'est lui qui apparaît comme le fondateur de la lignée actuelle des pipiers de Cogolin. Il part seul rejoindre ses oncles à Cogolin, ses parents s'installant à Espira-de-l'Agly justement au débouché du Fenouillèdes sur la zone côtière, mais les parents et partie des autres enfants rejoignent Jean-Baptiste après 1865. Dès 1879, Jean-Baptiste Courrieu neveu se marie à Cogolin avec Marie Brégonsul, fille d'un négociant de la commune.

Il est donc a minima intégré dans la petite société cogolinoise où ses oncles Jean-Baptiste et Ignace Courrieu sont capables de prêter de l'argent^D, d'acheter un terrain pour construire un bâtiment. Victor Cauvet, ménager, leur vend « *une parcelle de terre devant servir à bâtir* » à démembrement d'un plus grand tènement, au quartier du Subeirán confrontant du nord la route de Saint-Tropez à Hyères. Ils ont deux ans pour payer les 1 500 francs à 5 % d'intérêt. Ils y font bâtir « *une maison servant de fabrique* » mais le bout de terrain ne mesure que 7 x 30 mètres, et un agrandissement est opéré deux ans plus tard pour 4 500 francs, avec les mêmes clauses de paiement. Pour optimiser l'espace, on veut construire dès la limite de propriété, mais il y existe déjà un mur. Pour cela, les deux frères achètent le droit de mitoyenneté sur ce mur, pour 390 francs payés immédiatement, les acheteurs prévoyant de se servir « *dudit mur comme appuyage* ». De fait, le terrain se remplit rapidement, puisqu'on y trouve « *une scierie à vapeur et diverses constructions consistant en une maison d'habitation, hangars, préaux couverts et remise* ». Toutefois, un changement intervient en 1880 lorsque les deux frères sont déclarés adjudicataires par enchères d'un corps de bâtiment avec moulin à farine, moulin à huile et scierie, « *le tout mû par une machine à vapeur* » avec terrain à bâtir contigu à Cogolin, sur la route de Saint-Tropez confrontant le ruisseau du Rialet. Ignace Courrieu prend le lot correspondant à l'activité meunière, alors que Jean-Baptiste Courrieu prend l'usine et poursuit la fabrication

D. Charles Henri Grillet, fabricant de pipes en bruyère à Cogolin emprunte 500 francs à chacun des frères Jean-Baptiste et Ignace Courrieu, à rendre dans 5 ans à 5 % par an (A. D. Var, 3E72/46, acte n°257 du 28 décembre 1873).

d'ébauchons et/ou de pipes. Cette répartition de l'activité semble quand même théorique, car c'est bien Ignace qui écope d'une amende pour avoir laissé trainer « *deux charrettes environ de billots* », dans la rue du moulin à Cogolin ce qui gêne la circulation « *et ce malgré l'avis que M. le maire lui avait donné de lever ces bois* ». Quoi qu'il en soit, tout cela est trop pour l'assise financière des deux frères qui sont acculés à la faillite : au milieu des années 1880, l'ensemble est vendu aux enchères en un seul bloc.

La difficulté de la situation économique n'est pas sans conséquence. Le 11 février 1881, en toute fin d'après-midi, Ignace injurie François Luc, dans Cogolin, ce dont il s'excusera devant le juge de paix en reconnaissant ses mauvaises paroles mais qu'il « *était en colère au moment où il les a prononcées, il les rétracte et s'en rapporte au tribunal pour le dommage dû au demandeur* ». L'anecdote n'aurait aucun intérêt si elle ne révélait pas qu'à côté de « *escroqueur, voyou* », l'insulte contient aussi « *Gaspard de Besse* », figure du brigand provençal^E, ce qui témoigne d'une certaine intégration locale. Sinon, comment expliquer que vienne à la bouche, sous l'effet de la colère, une mention aussi singulière et étroitement liée au lieu ? Les deux frères changent alors d'activité. On a vu que Jean-Baptiste est le premier à avoir quitté l'état de pipier. Dans les années 1880, il se fait épicier, activité nouvelle pour laquelle il prend 12 jours de cours de comptabilité auprès de Louis Martel, mais l'élève refuse ensuite de payer le maître car « *ces leçons ne lui ont pas profitées car M. Martel n'a que la routine de la comptabilité* ». De son côté, Joseph tient une auberge^F. Que fait Ignace ? Je ne le sais.

Jean-Baptiste Courrieu neveu, le repreneur

Par une chance assez extraordinaire, leur neveu Jean-Baptiste Courrieu « *fabricant d'ébauchons de bruyère* » parvient à racheter l'ensemble des biens des faillis quelques années plus tard. Soit « *un immeuble comprenant divers corps de bâtiments tels que hangars, remise, maison d'habitation, une usine mue par une machine à vapeur, et un terrain complanté en vigne avec puits et noria, le tout d'un seul tènement* ». Avec tous les bâtiments construits sur ce terrain, le prix s'élève à 12 000 francs dont il peut payer 1 000 francs juste après l'achat. L'accomplissement des formalités hypothécaires décale de quelques semaines le paiement de 3 000 francs, le reste étant à rembourser à raison de 1 000 francs par an au taux légal de 5 % d'intérêt.

Si Antoine Pech a été la boussole de ses cousins Courrieu puis de son neveu Courrieu, il l'a aussi été pour ses cousins Pech, tel Paul qui se marie à Cogolin en 1868 avec Marie Clémence Pagan, native de Conségude (Alpes-Maritimes). Natif de Saint-Paul-de-Fenouillet, il convertit son métier de tourneur en « *tourneur de pipes* ». Il travaille pour son cousin, et son inventaire après-décès, rue

E. Le noble brigand est même l'objet d'un roman : CIRAVEGNA Nicole, Une nuit de Gaspard de Besse. Marseille, Jeanne Laffitte, 1988, 210 pages.

F. Il est condamné par jugement de simple police, son auberge étant encore ouverte le 3 juin 1888 à minuit avec 5 personnes qui buvaient (A. D. Var, 10U870 - Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1885-1888, affaire du 25 juin 1888).

de la traverse du cimetière, ne révèle rien de son activité professionnelle car il ne doit rien posséder en propre des outils nécessaires à son travail. En revanche, son épouse étant couturière et marchande, les experts inventorient une grande quantité de tissus de diverses natures, avant de passer aux affaires domestiques. Le recrutement familial s'élargit à d'autres domaines d'activité. Ainsi trouve-t-on à La Garde, au début du XX^e siècle, une lignée de Pech exerçant le métier de vannier, dont le père est natif de Saint-Paul et plusieurs enfants de La Crau, ce qui signe la mobilité du couple.

Quoi qu'il en soit, Jean-Baptiste Courrieu neveu poursuit son activité de sciage d'ébauchons et de fabrication de pipes finies, et ses héritiers après lui. On manque d'archives pour analyser la production de l'entreprise, en absence d'accès aux archives privées de la famille Courrieu et de l'entreprise. Au sortir de la Grande Guerre, l'industrie saint-claudienne qui redémarre a besoin d'ébauchons. Courrieu en fournit 20 tonnes, qui transitent par le train dont le fonctionnement n'a pas retrouvé toute sa régularité. Cela est bien peu à côté des 1 300 tonnes que Vassas frères ont en attente, partie à Marseille et partie à Philippeville, mais c'est tout à fait logique. D'une part l'entreprise Courrieu est unique dans le massif des Maures alors que Saint-Claude rassemble un agglomérat de producteurs dont certains sont déjà importants, d'autre part elle s'attache à commercialiser des pipes finies et non des ébauchons. On peut imaginer que, durant le conflit mondial, la vente de pipes n'a pas suivi la production alors que des ébauchons ont pu être préparés, d'où l'existence d'un excédent commercialisable. On se rappelle que cette famille Vassas a, comme les Courrieu, débuté son cursus dans le monde de la pipe de bruyère par Saint-Paul puis Le Muy. Mais il semble qu'elle a cessé toute production de pipes finies pour se concentrer, en Algérie en particulier, sur l'extraction de racines de bruyères et le sciage d'ébauchons livrés en grande quantité aux finisseurs. Cela n'empêche pas ces finisseurs de mettre sur le marché des ébauchons. Ainsi, Courrieu est-il un des plus importants créanciers de la société Wiedeman et Cie, qui fabrique des pipes finies à Fréjus-Plage et fait faillite à la veille du Second conflit mondial. Cette société, créée en 1928 au capital de 55 000 francs, a pour but « *la fabrication et la vente de pipes* » mais « *la crise économique a contraint les membres de ladite société à décider la liquidation* ». Il y a un stock d'environ 15 000 têtes, ce qui ne représente guère plus de 10 000 à 12 000 francs, compte tenu de la morosité économique de l'époque. Les liquidateurs prévoient que la vente sera « *des plus difficiles* », et effectivement elle se réalise à seulement 6 francs la douzaine. À la veille de la seconde Guerre mondiale, la crise économique est telle qu'on ne fabrique plus de pipes finies à Cogolin « *où l'on se contente de tailler des ébauchons et de les expédier à Saint-Claude* ». L'expression ne serait-elle pas assez claire, que l'on rajoute « *actuellement la fabrication des pipes s'arrête au stade ébauchons* » ? La production

s'est réduite en qualité (des ébauchons et non plus des pipes finies), et en quantité puisque n'existe plus que l'atelier Courrieu « *occupé, d'une manière irrégulière, par un seul artisan* ».

L'autorité préfectorale a raison de considérer que ce non achèvement des produits est une régression de l'industrie varoise. Mais le fait de vendre des ébauchons n'est pas, en soi, une nouveauté, puisque le massif est producteur de bruyère alors que le Jura ne peut en fournir aux producteurs saint-claudiens. Ce négoce est attesté dès les années 1860, comme le montre l'inventaire de l'atelier de feu Joseph César Héraud à Gassin : il a expédié 12 balles d'ébauchons à Ambroise Salvat et 80 balles à Benoît Gruet, tous deux à Saint-Claude. Les Courrieu ne semblent pas avoir tenté de s'installer à Saint-Claude, pour bénéficier d'un réseau professionnel bien plus riche que celui que pouvait offrir le Var. D'autres l'ont fait, établissant un pont permanent entre les deux espaces. Louis Bonneville dispose d'une usine à Sainte-Maxime alors que les bureaux de sa société sont à Saint-Claude. En 1928, sa faillite révèle qu'il doit de l'argent à Courrieu pour de la bruyère, en même temps que ce dernier lui a acheté des fournitures de pipes (viroles, etc.), une scie circulaire et de l'huile pour lame de scie.

La racine de bruyère, un sous-produit de la suberaie

Ainsi, hommes et matière circulent. S'il est bien difficile de suivre les hommes de la racine de bruyère, tellement leur activité laisse peu de trace dans la documentation d'archives, administrative par nature, tenter de retrouver la bruyère elle-même, plante et matière première, l'est encore plus.

La bruyère, un commensal du chêne-liège

Elle n'en est pourtant pas absente, avant même que cette racine de bruyère soit recherchée pour en débiter des ébauchons de fourneau de pipe. En effet, les longues tiges de bruyère arborescente connaissent deux usages. Encore au début du XX^e siècle, des particuliers demandent aux Eaux-et-Forêts l'autorisation de prélever 6 tonnes de « *bruyère à balai de rue* », en plus de 96 « *sacs de cônes de pins gisants* » et des « *asperges sauvages et autres verdure*s ». On appelle également balai les touffes de tiges utilisées pour faire grimper les vers à soie. Ainsi, le propriétaire d'une « *fabrique de balais pour filature* » de soie demande-t-il à la commune de Callian l'autorisation de couper la bruyère « *qui sert à [sa] fabrication pour filature de soie* ». Cette activité est connue au Puget-près-Fréjus par les statistiques industrielles dans le temps même où la production pipière apparaît.

À La Garde-Freinet, Saturnine Bérenguier est condamnée pour avoir « *jeté de la bruyère et autres débris de vers à soie sur la voie publique* ». La sériciculture est encore assez importante pour que l'autorisation donnée à François Porre par la commune de Montauroux d'extraire des racines de bruyère lui demande expressément de respecter les bruyères « *qui servent à faire de petits balais pour la soie* ». Mais un courrier du préfet indique qu'il semble impossible d'avoir deux adjudicataires pour des parties différentes d'une même plante, de telle sorte que la commune doit se contenter de concéder de gré à gré « *les tiges coupées par l'adjudicataire des bruyères* ». On inverse donc le rapport hiérarchique entre racine et tige : la tige protégée par la délibération communale devient un sous-produit de l'extraction de la racine dans l'écrit préfectoral.

C'est bien là le sort commun de la bruyère, de n'avoir qu'une utilité marginale. Racine ou tige, elle est un produit accessoire de la forêt du massif des Maures, au point même de n'être quasiment jamais mentionnée dans les plans ou projets d'aménagement. C'est le cas aux Arcs à la veille de la Grande Guerre : de longs développements sur l'exploitation et la gestion des chênes verts ne disent pas un mot de la bruyère qui pousse au pied des arbres. Le plus souvent, la bruyère n'est pas autrement considérée qu'un bois quelconque à charbonner pour nettoyer la suberaie. Mais un bois qui délivre un charbon à très fort pouvoir calorifique, tellement son bois est dense et le demeure même après transformation, au point qu'il a pu y avoir un véritable entretien des bruyères pour assurer la production de cette ressource énergétique. À Grimaud, au début du XX^e siècle, des hommes travaillent pour un charbonnier et arrachent des bruyères. Les forêts de piètre qualité de Cogolin n'ont pu être améliorées que par écobuage pour former les belles forêts de chêne-liège. Et pour cela, il faut en extraire tout ce qui peut gêner la croissance des chênes-lièges, mais surtout faciliter la propagation des incendies. Une contradiction apparaît pourtant dans toute la documentation relative au débroussaillage, entre impératif de nettoyer les sols forestiers pour limiter les incendies et nécessité de maintenir végétation au sol pour lutter contre l'érosion. Ce travail a un coût. Celui qui l'effectue se paie des menus produits, tel ce Mourgue, charbonnier du Muy, qui nettoie une forêt de chêne-liège en en récupérant bois d'œuvre, charbon de chêne vert et « *toutes les bruyères* ». Il doit en particulier débroussailler le pied des chênes-liège sur une surface suffisante pour que le feu n'atteigne pas les arbres. On peut imaginer que cette opération permet aussi d'accéder plus facilement aux troncs, lors des récoltes de la rusque. Il faut de toute façon ménager des passages, ou « *tranchée de démasclage* », en coupant la bruyère et toute autre végétation si le canton à exploiter n'est pas débroussaillé et présente un sous-bois fourré, c'est-à-dire des passages vers les chemins muletiers.

C'est bien l'écorce de chêne-liège qui représente l'essentiel de la valeur de la forêt du massif des Maures, soit la moitié des 60 millions de francs qu'on en extrait dans les années 1860. Comparativement, les 15 000 francs des 750 tonnes de racine de bruyère sont bien peu de choses. C'est peu, mais cela participe du financement de la lutte contre l'incendie, idée exprimée par plusieurs des personnes enquêtées dans le département du Var, telles que Lacouture, ancien magistrat à Draguignan, ou Maille, juge de paix à Grimaud. De fait, dans les années 1930, les incendies répétés ont considérablement réduit la ressource bruyère qui, devenue rare, est chère au point que les ébauchons varois ne sont pas compétitifs par rapport à ceux de Corse, d'Italie et d'Espagne, aux yeux des acheteurs jurassiens. Sans limiter sa répartition à la suberaie, la bruyère arborescente en est un sous-produit, mais cette suberaie est restreinte à l'échelle de la France.

Prélever la bruyère dans la suberaie

À la fin du XIX^e siècle, la France continentale compte 148 000 ha de boisements de chêne-liège dont 116 000 ha de forêts privées, 22 000 de forêts communales et seulement 10 000 de forêts domaniales. Dans l'arrondissement de Draguignan, la ventilation de la propriété est la suivante : 50 000 ha privés, 11 000 communaux et 6 000 domaniaux. Ces chiffres suffisent à comprendre la difficulté que l'historien éprouve à accéder à des conventions d'extraction qui pourraient être conservées dans les archives des Eaux-et-Forêts, la suberaie publique n'étant que la portion congrue de la surface totale. En plus du fait, bien sûr, que le nettoyage de ces sous-bois concerne indifféremment toutes les plantes et que la bruyère y est bien rarement individualisée.

Pourtant, quelques mentions ont pu être découvertes, les communes agissant sous la tutelle directe des Eaux-et-Forêts et s'adressant parfois au préfet lorsqu'une demande d'autorisation d'extraction leur est adressée. Ainsi, en 1872 ; Félicien Robert « *fabricant de pipes* » et Just Monneret, chacun étant « *fabricant de pipes* » demandent-ils respectivement aux maires de Montauroux et des Arcs l'autorisation d'arracher de la bruyère du sol communal. Le hasard a permis la conservation de la transmission d'une telle demande du maire de Callian au préfet, par laquelle Laurent Gibelin « *fabricant de pipes* » obtient l'affermé pour 5 ans des forêts communales de Cantorrayne, des Mauronnes, du Tanneron, les deux premières étant soumises au régime forestier. Henri Martel (négociant, concessionnaire de la mine des Vaux mais habitant à Montauroux) demande autorisation d'extraire des racines de bruyère (27 mai 1861). Convention est établie le 8 février 1862 jusqu'au 31 décembre 1866, mais Martel demande résiliation en août 1864. Un courrier des Eaux-et-Forêts est explicite : « *concession des racines de bruyère propres à la fabrication des pipes* ». La convention qu'Henri

Martel obtient pour cinq ans de la commune de Montauroux lui impose de combler les cavités au fur et à mesure, d'enlever les rameaux et de les déposer en un lieu indiqué par le garde champêtre afin qu'ils soient brûlés « *dès que le temps le permettra* ». Cette concession n'a aucun caractère exclusif et que la commune peut louer en même temps le même droit à toute autre personne. Le droit ne porte que rarement sur les seules bruyères. Lorsque Barthélémy Billes « *fabricant de pipes de bruyère* » à Saint-Raphaël exploite à Roquebrune, il extrait 80 tonnes de racine, mais aussi 72 m³ de bois de chauffage et 7 m³ « *propres à faire des échalas* » tout cela sans compter le bois qui a déjà été évacué de la forêt et dont le détail n'est pas donné. L'abattage et, surtout le transport, nécessitent des compétences et matériels totalement différents de ceux de la production des ébauchons, et encore plus des pipes finies. Ainsi, des pipiers peuvent-ils s'associer à des exploitants forestiers. C'est le cas d'Amédée Goize, ouvrier pipier aux Arcs dont nous avons vu la persistance des liens avec ses Pyrénées-Orientales natales.

Qu'est-ce qu'un atelier de fabrication ?

Avec l'atelier de fabrication, on entre totalement dans la sphère privée, celle pour laquelle la documentation d'archives est bien pauvre, en absence de découverte de livre de compte ou journal intime d'un producteur. On ne voit cet atelier qu'à l'aune d'une faillite, d'un accident du travail ou d'un incendie.

Recyclage de moulins fariniers et précocité de l'installation de machines à vapeur

Est-il utile de préciser que les petits ateliers mobiles installés au cœur des massifs sont absolument invisibles dans la documentation ? Une description nous est toutefois parvenue, sous la plume d'un voyageur qui parcourt la Corse. « *Les fabriques d'ébauchons de pipe sont de minuscules installations amusantes* » où les paysans apportent à dos de mulets les souches. L'usine n'est pas autre chose qu'une « *cahute établie sur le bord d'un torrent, dont une dérivation fait mouvoir une scie circulaire* ». Mais aussi rudimentaires soient-elles, de telles installations ont-elles seulement existé dans le Var ? On peut raisonnablement en douter car le massif des Maures n'est pas assez élevé ni assez arrosé pour disposer de ruisseaux capables de mouvoir des scies mobiles, déplacées au gré des chantiers d'extraction.

Cette grande modestie de la ressource en eau explique certainement la précocité du recours à la machine à vapeur, ce qui de toute évidence concentre l'activité

de sciage en quelques lieux. En effet, un telle machine coûte cher, et n'est pas mobile puisqu'entre machine et scies, il y a tout un jeu complexe de courroies et systèmes de transfert du mouvement. Ainsi, alors que la production de pipes est attestée dès les premières années de la décennie 1860, on trouve en 1867 une machine à vapeur « *dans une usine servant de fabrique de pipes* » située au quartier de Cavalaire à Gassin. D'une puissance de 6 chevaux, elle fait « *mouvoir 5 scies circulaires avec tambour et courroies* ». Deux ans plus tard, les déboires économiques de Marcel Raphanel nous font entrer dans son atelier de Saint-Julien, à La Môle. On y trouve aussi une « *machine à vapeur enchâssée dans une bâtisse formant un cube allongé, construite en briques* ». La question de la disponibilité de l'eau est primordiale. L'atelier utilisé par Marcel Raphanel est en réalité une dépendance d'un moulin farinier, qu'il loue à Hyacinthe Champagne, meunier et propriétaire des lieux. La convention passée entre eux stipule que le premier « *a l'usage exclusif de la machine à vapeur lorsqu'il y a une quantité d'eau suffisante pour faire mouvoir le moulin à farine* » du second. Mais que l'on ne s'y trompe pas : l'eau n'est pas directement motrice. Elle n'entraîne pas le mouvement des scies par sa chute qui ferait tourner une roue qui redistribuerait la force à des courroies assurant le mouvement des lames. Lorsqu'il y a assez d'eau pour actionner le moulin farinier, Raphanel a droit à la quantité d'eau suffisante pour faire marcher la machine à vapeur « *et pour imbiber les racines de bruyère devant servir à faire des ébauchons de pipes* ». Donc l'eau est prélevée et sert à remplir des réservoirs. Lorsque l'eau est insuffisante, le moulin à farine est prioritaire et « *Champagne reprend l'usage de la machine à vapeur* », Raphanel pouvant toutefois se servir de la machine à vapeur « *pendant la nuit lorsque le moulin à farine ne fonctionne pas* ». Cette conjonction entre farine et bruyère n'est pas unique. On la retrouve lorsque Alphonse Michel loue à Antoine Billés, fabricant de pipes, des locaux qui dépendent « *du moulin à vapeur* » de Cogolin. Il s'agit bien d'un moulin à farine, car Michel reproche à Billés de s'être introduit dans des parties de bâtiments qui n'étaient pas concernés par la location et d'avoir dérangé divers mobiliers dont « *un couvert en bois qui recouvre les meules* ».

Notons que la documentation révèle un moulin à farine actionné par la vapeur dès 1837. À cette date, Louis Alphonse Michel demande l'autorisation de créer un moulin à farine actionné par la vapeur, à Cogolin, sur la route de Saint-Tropez. L'administration préfectorale l'accorde : avec une force de 8 chevaux, il complétera la capacité productive du moulin à eau et du moulin à vent présents dans la commune « *insuffisants pour les besoins de la population, surtout en été lorsqu'il y a manque d'eau et que le vent ne souffle pas* ». Pourquoi donc demander une quelconque autorisation à l'administration ? Parce que ces chaudières à vapeur sont dangereuses, à cause de la vapeur d'eau sous pression qu'elles

contiennent. Les demandes d'autorisation d'installation, dans les établissements classés, renseignent donc la présence de ces sources de force motrice^G. Ainsi dès 1864 trouve-t-on une machine à vapeur de 3 chevaux dans la fabrique de pipes de bruyère de Meunier, à Collobrières, et une autre de 8 chevaux chez Héraud, à Gassin. En 1885, une quinzaine de scieries ont au moins une machine à vapeur dans le Var, dont Courrieu à Cogolin et Monneret à Saint-Raphael. Au début du XX^e siècle, les maires qui remplissent les formulaires concernant les établissements dangereux ne distinguent pas toujours les scieries d'ébauchons de l'ensemble des scieries mécaniques actionnées par la vapeur.

Y a-t-il vraiment danger ? Comment ne pas penser au voisinage du foyer de la machine à vapeur et du stock de bois de l'atelier ? Le feu se déclare dans la fabrique de Jean-Baptiste Courrieu, le 7 juin 1874 en fin d'après-midi. La charpente du premier étage est consumée : « *cet accident est attribué à la chaleur produite par la machine placée au rez-de-chaussée* », juste au dessous. La configuration des lieux n'a pas dû pour autant être modifiée, puisqu'un autre incendie dégrade le même atelier dix ans plus tard. Dans la nuit du 13 au 14 juillet 1885, peu après minuit, « *une poutre placée au-dessus de la machine à vapeur située au rez-de-chaussée* » subit le feu. L'incendie est attribué à « *des étincelles qui, partant de la machine à vapeur, se seraient portées sur la poutre* ». Le feu est rapidement éteint grâce à la mobilisation des voisins de l'usine. Remarquons que si la structure du bâtiment est atteinte, des dégâts éventuels sur les stocks de bruyère et d'ébauchons ne sont jamais mentionnés. Est-ce vraiment parce que ce bois est incombustible ?

Les dangers du sciage

Le danger est aussi lié, intrinsèquement, à l'activité de sciage^H. L'atelier de Jean-Baptiste Courrieu neveu, à Cogolin, suffira à illustrer les divers dangers. Les lames tournent à grande vitesse, comme dans toute scierie. Ainsi un ouvrier occupé à équarrir un morceau de bois se blesse-t-il sérieusement : « *en arrivant à l'extrémité du morceau de bois, que j'accompagnais de la main gauche, le bois a ressauté et la main a glissé sur la scie* ». Les ébauchons sont de petites pièces, et peuvent ne pas bien être assujettis alors que l'outil les approche. Alban Avit, ouvrier pipier de 36 ans, en sait quelque chose, lui dont la main est heurtée par l'ébauchon pris par la varlope.

Mais le risque est plus élevé lors du travail d'ébauchons que dans une scierie classique. En effet, la racine a pu, lors de sa croissance, piéger des fragments de pierre dont la rencontre avec les dents de la scie ou un outil tournant à grande vitesse n'augure rien de bon pour l'ouvrier. Pour illustrer ce dernier type d'acci-

G. On trouve aussi une machine à vapeur actionnant un atelier de filature de coton, au Muy au milieu du siècle (A. D. Var, 5M76 - Établissements classés, Le Muy, machines à vapeur (1849-1850), autorisation du 15 février 1849)).

H. La loi sur les accidents du travail du 9 avril 1898 ouvre à un traitement judiciaire de ces accidents, par le juge de paix du canton, et donc offre à l'historien un regard sur les gestes et pratiques (voir bibliographie : EWALD François ; HESSE Jean-Philippe).

dent, voici un exemple totalement improbable dans l'enchaînement des faits. Un ouvrier italien est occupé à affûter sa scie, à l'arrêt donc, tout en discutant avec un charretier qui se tenait à côté de lui lorsqu'il reçoit « *un violent coup qui [l'a] terrassé sans savoir d'où il venait et [il a] perdu connaissance immédiatement* ». En réalité, il a été assommé par un fragment détaché d'une meule, fragment éjecté à grande vitesse d'un poste de travail voisin. Mais pourquoi donc cette meule s'est-elle cassée ? Parce qu'elle a été elle-même percutée par un morceau de pierre provenant d'un poste de travail d'un scieur voisin. Voilà une belle réaction en chaîne !

Ainsi trouve-t-on dans les scieries d'ébauchons, outre des clés et autres outils nécessaires à tout atelier de mécanique, des « *marteaux à dérocher les souches* », aussi appelé « *pic à nettoyer les souches de bruyère* ». L'aménagement intérieur des ateliers est très peu documenté. Les plus importants peuvent disposer d'une demi-douzaine de machines, actionnées par la machine à vapeur via des courroies mais on ne sait pas s'il existe un plan type d'organisation de l'espace permettant d'optimiser les flux de matière, donc le travail. Les souches peuvent y être ramenées brutes, puisqu'on y trouve des « *pics à dessoucher* » et des « *marteaux à dérocher les souches* ». Ces outils mobiles, emportés sur les chantiers d'extraction, voisinent avec ceux directement liés à l'atelier de sciage, tels que meules, étaux, clés, limes, marteaux, voire un banc de menuisier avec varlopes et rabots. Et bien sûr le « *grand chaudron en cuivre* » dans lequel est réalisée la cuisson des ébauchons. Le tri des ébauchons n'est évoqué que par ces « *quinze auges en bois reliées l'une à l'autre et fixées au sol et au mur* » dont quelques-unes d'entre elles contiennent encore quelques ébauchons lors de l'expertise des lieux. La mention est bien peu explicite, mais on peut raisonnablement voir là un ensemble de contenants dans lesquels sont distribués les ébauchons selon leur format et/ou leur qualité.

Conclusion

Le département du Var, et singulièrement le massif des Maures, a une place dans l'histoire de la pipe de bruyère à partir du début des années 1860, soit à peine moins d'une décennie après l'invention de l'usage de la bruyère pour fabriquer des fourneaux de pipes. Son climat méditerranéen et son sol siliceux permettent la croissance de la bruyère arborescente dont la racine hypertrophiée en une boule massive est découpée en ébauchons. Chacun de ces parallélépipèdes devient le foyer d'une pipe. Les ateliers dispersés dans divers villages des Maures ont pu fabriquer des pipes entières, ou seulement scier des ébauchons vendus à des pi-

piers produisant et commercialisant des objets finis. La documentation est loin d'être toujours explicite, le « *fabricant de pipe* » qu'elle mentionne pouvant n'être qu'un scieur d'ébauchons. Est-ce là une activité spécialisée ? Seulement dans une certaine mesure, car cette production rencontre deux autres domaines professionnels déjà présents sur le territoire. Celui de la mise en œuvre de divers bois, car les scieries ne sont pas rares, et celui bien particulier de la fabrication de bouchons de liège. Là, la connexion est double. D'une part du fait que la bruyère forme une partie du sous-bois de la suberaie, ce qui pose la question de son élimination pour limiter la propagation des incendies. Mais surtout, du point de vue technique, parce que cubes de liège et cubes de racine de bruyère partagent un processus commun d'ébouillamment. C'est donc certainement dans le sillage de l'histoire du bouchon de liège qu'il faut rechercher la naissance de l'ébauchon de racine de bruyère. La quête des origines ne fait que débiter, quête qui risque de faire voyager le chercheur jusque dans le sud-ouest de la France d'où la tradition saint-paulienne fait revenir l'Auvergnat Andrivet Bougnol, tourneur et marchand de buis, en son Fenouillet d'adoption avec le secret de la pipe de bruyère.

En effet, ne trouve-t-on pas dans le Lot-et-Garonne et dans les Landes « *de si belles, si considérables et si productives plantations de cette essence forestière [le chêne-liège], et d'où le commerce tire des écorces supérieures en finesse à celles d'Afrique, de Sicile et même de Catalogne* » ? À la fin du XX^e siècle, les 24 000 ha de suberaie du sud-ouest de la France ne sont pas totalement négligeables à côté des 67 000 du Var. Les territoires du bouchon de liège ne s'ignorent pas : on trouve ici et là un bouchonnier varois originaire du Lot-et-Garonne ou de Catalogne. Un nouveau champ de recherche est donc ouvert, la mobilité des travailleurs du liège ouvrant peut-être la voie à celle des travailleurs de la bruyère.

Le déterminisme géographique n'explique pas tout car c'est bien loin des Maures et du sud-ouest atlantique qu'est née la pipe de bruyère. Le génie des hommes fait l'essentiel de l'histoire de cet objet. Si la bruyère est écologiquement, donc géographiquement, proche du chêne-liège, son autre proche parent est bien le buis. Arbrisseau abondant dans les terrains calcaires secs, il fournit un bois très dur utilisé dans la tournerie. Saint-Paul-de-Fenouillet est un centre de tournerie qui, au milieu du XIX^e siècle, attire de jeunes gens venant d'autres pôles de tournerie tels que celui du Royannais, au pied occidental du Vercors, et celui de Navacelles au pied méridional du Larzac, sans oublier les jurassiens de Saint-Claude et des environs. On retiendra que ce sont deux familles de tourneur de buis, les Salvat et les Vassas, originaire pour la première et passée par Saint-Paul pour la seconde, qui sont à l'origine des deux plus grosses sociétés de négoce de racine de bruyère au début du XX^e siècle. Étrangement, les provençaux ne sont guère représentés dans cette histoire alors que le pôle de tournerie de buis d'Aiguines aurait pu lui aussi apparaître dans la modeste liste des lieux fournis-

seurs d'hommes et donc de savoir-faire. Les villages des Maures accueillent des pipiers pyrénéens auxquels s'ajoutent rapidement des tourneurs jurassiens, mais les provençaux d'Aiguines restent étrangers à l'épopée de la pipe varoise.

Je remercie Véronique Chalando qui avait attiré mon attention sur l'usage de la racine de bruyère pour fabriquer des pipes dans le département du Var.

Sources

1. VIGIÉ Marc et VIGIÉ Muriel, *L'herbe à Nicot. Amateurs de tabac, fermiers généraux et contrebandiers sous l'Ancien Régime*. Paris, Fayard, 586 pages, 1989, p. 20. Cet ouvrage fait l'histoire de l'introduction du tabac en Europe, de sa diffusion et de ses formes de consommations.
2. Le dictionnaire de Littré donne, dans sa version numérique actuelle, un ensemble de citations depuis le XIII^e siècle (<https://www.littre.org/definition/pipe>).
3. COLIN Thérèse, 1937. « Les industries de Saint-Claude ». *Les études rhodaniennes*, vol. 13, n°3, p. 189-206.
4. HARTING Robert, 1891. « Caractères distinctifs du bois des principales essences forestières (suite et fin) ». *Revue des Eaux-et-Forêts*, tome 30, p. 406-423 ; Anonyme, 1910. « Les pipes en bois ». *Revue des Eaux-et-Forêts*, vol. 49, p. 756-757.
5. HILAIRE-PÉREZ Liliane et GARÇON Anne-Françoise (dir.), 2003. *Les chemins de la nouveauté. Innover, inventer au regard de l'histoire*. Paris, Éditions du CTHS, 473 pages
6. Pour l'histoire de la tournerie de Saint-Claude, voir BILLEREY Adrien, 1966. *Saint-Claude et ses industries*. Paris, Bibliothèque nationale, 284 pages.
7. ROMAGNAN Bernard, 2007. « L'exploitation de la feuille d'arbousier dans le massif des Maures à l'époque moderne (XVI^e-XVII^e siècles) », dans DURAND Aline (dir.), *Plantes exploitées, plantes cultivées : cultures, techniques et discours*. Aix-en-Provence, Publication de l'université de Provence, p. 139-146.
8. BERTRAND Paul, 1983. *Faïences et faïenciers de Varages : trois siècles de tradition depuis 1695*. Varages, Association Les faïenciers de Varages, 270 pages.
9. AMOURIC Henri, 1987. « La diffusion des produits céramiques en Provence : XIV^e-XIX^e siècle. Flux, diffusion marginale, aléatoire, immédiate et médiata ». *Actes des congrès de la Société d'Archéologie Médiévale*, n°1, p. 227-233.
10. A. D. Var, 5M40- États des établissements classés, 1823-1940.

11. A. D. Var, 9M1 – Industrie, rapports généraux sur l'industrie (an VII-1884), liste des industriels patentés (1848).
12. ROMAGNAN Bernard, 2012. « Le liège à tout faire : l'exemple des Maures ». *Le monde alpin et rhodanien*, p. 77-93. ROMAGNAN Bernard, 2013. « L'exploitation du liège dans les massifs des Maures et de l'Esterel au cours des périodes médiévales et modernes ». *Provence historique*, n°251, p. 51-63.
13. NICOD Jean, 1952. « Les bois de la basse Provence de la fin du XVII^e siècle à la Révolution ». *Provence historique*, n°2-10, p. 153-172.
14. GONNET Paul, 1977. « Points de repère sur l'évolution de l'économie rurale en Provence orientale et pays niçois, XIX^e-XX^e siècles ». *Cahiers de la Méditerranée*, n°15, p. 95-112 ; ACOVITSIÔTI-HAMEAU Ada, 2000. « Hommes du bois, hommes de bois : mythes et réalités autour des activités forestières dans le Var ». *Le Monde alpin et rhodanien*, n°28-4, p. 81-117.
15. A. D. Var, 10U866 - Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1868-1871, affaire du 10 février 1868.
16. A. D. Var, 10U861 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1856-1857, affaire du 14 janvier 1856.
17. FABRE Éric, « Des ébauchons pour Saint-Claude : la géographie de l'approvisionnement ». *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n°46, 2023, p. 22-29.
18. A. D. Pyrénées-Orientales, 6M741, situation industrielle, états trimestriels par commune, Saint-Paul, 1856-1859.
19. A. D. Var, 10U861 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1856-1857, affaire du 10 juillet 1857.
20. Pour une synthèse, voir FABRE Éric, *op. cit.*, p. 22-29.
21. Anonyme, « Les pipes de Cogolin ». *Lou Terraire*, n°29, 1988, p. 98-108.
22. HAAG P., *Fonctionnement de l'Office d'économie départementales. Rapport présenté par M. le préfet au Conseil général du Var*, 1938, Draguignan, Imprimerie Olivier-Joulian, 89 pages.
23. A. D. Var, 7E73/48, acte de naissance du 19 mars 1864.
24. A. D. Var, 11M2/158 (1856), 11M2/159 (1861).
25. A. D. Var, 11M2/159 (1866).
26. A. D. Var, 11M2/160 (1872).
27. A. D. Var, 6M865 – État des fabriques et manufactures, 1855-1863.
28. A. D. Var, 3E86/59, acte n°122 du 11 juin 1869 et AD83, 3U1108 ; merci à Bernard Romagnan et à Romain Joulia, qui m'ont fourni ces documents.
29. A. D. Var, 6M866 – État des fabriques et manufactures, 1864-1867.
30. A. D. Var, 6M867 – État des fabriques et manufactures, 1868-1875.
31. A. D. Var, 6M868 – État des fabriques et manufactures, 1876-1881.
32. A. D. Var, 6M871 – État des fabriques et manufactures, 1885-1886.
33. A. D. Var, 5M41- États des établissements classés, 1823-1940.
34. A. D. Var, 10U867 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1872-1874, affaire du 6 décembre 1872.
35. A. D. Var, 10U865 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1866-1867, affaire du 24 juin 1867.

36. BIRABEN Jean-Noël, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, n°18-2, 1963, p. 305-328. ; LE MÉE René, « La statistique démographique officielle de 1815 à 1870 en France ». *Annales de démographie historique*, 1979, p. 251-279. Par exemple, dans le cadre d'une analyse des métiers du bois : TISSERAND Éric, 2018. *La forêt des Vosges : construction d'une filière industrielle (XIX^e siècle)*. Tours, Presses universitaires François-Rabelais, p. 365-366.
37. ARNOULT Annie, *La grande histoire des scieurs de long*. Sauvain, Association Au bon laboureur, 1996, 232 pages.
38. A. D. Var, 2E3571, acte du 22 avril 1885.
39. A. D. Var, 7E90/39, acte du 10 décembre 1872.
40. A. D. Pyrénées-Orientales, 2E3571, acte du 21 août 1871.
41. A. D. Pyrénées-Orientales, 3E57/35, acte du 27 août 1869.
42. A. D. Pyrénées-Orientales, 2E3572, acte du 26 avril 1887.
43. A. D. Pyrénées-Orientales, 3E57/35, acte du 29 septembre 1869.
44. A. D. Pyrénées-Orientales, 3E57/46, acte n°183 du 15 juin 1880.
45. A. D. Var, 11M2/159.
46. A. D. Jura, 4E67/220, acte du 17 décembre 1874.
47. A. D. Var, 6U179 - Tribunal de commerce de Draguignan, rapports d'experts, 1871-1880.
48. FABRE Éric, *op. cit.*, p. 22-29.
49. A. D. Var, 11M2/159 (1866).
50. A. D. Var, 7E45/35, état civil de Cogolin, acte du 27 juillet 1871.
51. A. D. Var, 7E45/35, état civil de Cogolin, acte du 28 novembre 1874.
52. A. D. Var, 7E45/41, état civil de Cogolin, actes du 9 et 16 février 1892.
53. A. D. Var, 7E124/55, état civil de Saint-Tropez, acte du 3 septembre 1885.
54. A. D. Var, 2E889, état civil de Corbère, acte du 3 août 1853.
55. A. D. Var, 2E889, état civil de Corbère, acte du 28 novembre 1854.
56. A. D. Var, 7E45/38, état civil de Cogolin, acte du 14 juin 1879.
57. A. D. Var, 3E72/47, acte n°204 du 21 octobre 1874.
58. A. D. Var, 3E72/49, acte n°99 du 22 juin 1876.
59. A. D. Var, 3E72/49, acte n°200 du 2 novembre 1876.
60. A. D. Var, 3E72/57, acte n°285 du 10 décembre 1884.
61. A. D. Var, 10U870 - Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1885-1888, affaire du 14 décembre 1885.
62. A. D. Var, 10U868 - Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1879-1881, affaire du 21 février 1881.
63. VOVELLE Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution Française : entre jacobinisme et contre-révolution au village », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°89-2, 1982, p. 185-204 ; GUILLON Jean-Marie, « La résistance provençale : un processus méridional ? ». *Annales du Midi*, 1992, p. 377-389.
64. A. D. Var, 10U869 - Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1882-1884, affaire du 6 octobre 1884.
65. A. D. Var, 3E72/64, acte n°44 du 28 mars 1891.

66. A. D. Var, 7E45/32, état civil de Cogolin, acte du 10 juin 1868.
67. A. D. Var, 3E72/50, acte n°162 du 23 octobre 1877.
68. A. D. Var, 6M208, recensement de La Garde, 1911.
69. A. D. Jura, Mp12/1 – Plaintes de la chambre syndicale des fabricants de Saint-Claude au sujet de la hausse des prix des ébauchons de bruyère (transport), 1916-1921.
70. FABRE Éric, *op. cit.*, p. 22-29.
71. A. D. Var, 6U375 - Tribunal de commerce de Fréjus, faillites ou liquidations judiciaires, pipier, 1928-1937.
72. Préfecture du Var, 1938, p. 50-53.
73. A. D. Var, 3E66/159, acte n°1218 du 11 décembre 1867 – Acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan.
74. A. D. Var, 6U375 - Tribunal de commerce de Fréjus, faillites ou liquidations judiciaires, pipier, 1928-1937.
75. A. D. Var, 7PP87 - Eaux-et-Forêts, Draguignan, aménagements forestiers et demandes d'extraction.
76. A. D. Var, EDEP9/155, 1N13 – Callian, affermage des souches de bruyère, 1859-1894, 15 novembre 1894.
77. A. D. Var, 6M866 – État des fabriques et manufactures, 1864-1867.
78. A. D. Var, 10U865 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1866-1867, affaire du 5 août 1867.
79. AD83, EDEP9/155, 1N13 – Callian, affermage des souches de bruyère, 1859-1894, délibération du 12 mars 1865.
80. A. D. Var, 7PP87 - Eaux-et-Forêts, Draguignan, aménagements forestiers et demandes d'extraction, plan d'aménagement de la forêt des Arcs, 1913.
81. DURAND Aline, DUVAL Sandrine et VASCHALDE Christophe, « Le charbonnage des Ericacées méditerranéennes : approches croisées archéologiques, anthracologiques et historiques ». DELHON C., THÉRY-PARISOT I., THIÉBAULT S., *Des hommes et des plantes. Exploitation du milieu et gestion des ressources végétales de la préhistoire à nos jours. XXX^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, 30, Editions ADPCA, p.323-331, 2010.
82. DUHAMEL DU MONTCEAU, *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en France en pleine terre*. Paris, Guérin et Delatour, 2 tomes, 1755, p. 222.
83. A. D. Var, 10U873 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1902-1903, dossier du 8 mars 1902.
84. A. D. Var, EDEP42/2N9 – Cogolin, forêt communale de La Mole, vers 1860.
85. A. D. Var, EDEP42/2N3 – Cogolin, protection, 1791-1912, « Situation forestière du département du Var » : rapport imprimé fait au Conseil général par le marquis de Villeneuve-Bargemon, session de 1852.
86. A. D. Var, 6U178 - Tribunal de commerce de Draguignan, rapports d'experts, 1861-1870, affaire du 12 novembre 1878.
87. LAMEY A., *Le chêne-liège, sa culture et son exploitation*. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1893, p.86.

88. Collectif, *Enquête sur les incendies de forêts dans la région des Maures et de l'Esterel. Rapport à son Excellence M. le ministre des finances*. Paris, Imprimerie nationale, 1869, p. 10, 78, 83.
89. Préfecture du Var, 1938, p. 50-53.
90. LAMEY *op. cit.*, p. 53.
91. A. D. Var, EDEP9/155, 1N13 – Callian, affermage des souches de bruyère, 1859-1894.
92. A. D. Var, EDEP9/155, 1N13 – Callian, affermage des souches de bruyère, 1859-1894, 14 mai et 30 juillet 1882.
93. A. D. Var, EDEP9/155, 1N13 – Callian, affermage des souches de bruyère, 1859-1894, 7 février 1861.
94. A. D. Var, 6U178 - Tribunal de commerce de Draguignan, rapports d'experts, 1861-1870, affaire du 22 janvier 1869.
95. A. D. Var, 6U179 - Tribunal de commerce de Draguignan, rapports d'experts, 1871-1880, affaire du 14 juin 1873.
96. QUANTIN Albert, *La Corse : la nature, les hommes, le présent, l'avenir*. Paris, Perrin et Cie libraires éditeurs, 1914, p. 401-402.
97. A. D. Var, 3E66/159, acte n°1218 du 11 décembre 1867. Acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan.
98. A. D. Var, 3E86/59, acte n°122 du 11 juin 1869. Acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan.
99. A. D. Var, 3U1108. Merci à Romain Joulia qui m'a fourni ce document.
100. A. D. Var, 10U867 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1872-1874, affaire du 10 juin 1872.
101. A. D. Var, 5M52 – Établissements classés, Cogolin, machines à vapeur, autorisation du 12 janvier 1837.
102. A. D. Var, 5M41- États des établissements classés, 1823-1940. La première est autorisée le 29 décembre, la seconde le 21 novembre.
103. A. D. Var, 10U867 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1872-1874, pièce du 15 juin 1874.
104. A. D. Var, 10U870 - Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1885-1888, pièce du 16 juillet 1885.
105. A. D. Var, 10U872 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1894-1901, déclaration du 18 août 1900.
106. A. D. Var, 10U872 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1894-1901, document du 22 décembre 1900.
107. A. D. Var, 10U872 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1894-1901, document du 29 juillet 1900.
108. A. D. Var, 3E66/159, acte n°1218 du 11 décembre 1867, acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan.
109. A. D. Var, 3E86/59, acte n°122 du 11 juin 1869 – Acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan.
110. A. D. Var, 3E66/159, acte n°1218 du 11 décembre 1867 – Acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan ; A. D. Var, 3E86/59, acte n°122 du 11 juin 1869 – Acte trouvé et fourni par Bernard Romagnan.

111. Rapport du baron Haussmann présenté à la commission du Sénat chargée de l'examen du projet de loi relatif aux incendies dans les Maures et l'Esterel (séance du 23 juin 1870), cité dans LAMEY A., 1893, p. 116-117.

112. LAMEY A., *op. cit.*, p. 53.

113. Par exemple : A. D. Var, 10U861 – Justice de paix du canton de Grimaud, actes et jugements civils et jugements de police, 1856-1857, dossier du 10 juillet 1857.

Bibliographie

ACOVITSIÔTI-HAMEAU Ada, « Hommes du bois, hommes de bois : mythes et réalités autour des activités forestières dans le Var ». *Le Monde alpin et rhodanien*, n°28-4, 2000, p. 81-117.

AMOURIC Henri, « La diffusion des produits céramiques en Provence : XIV^e-XIX^e siècle. Flux, diffusion marginale, aléatoire, immédiate et médiata ». *Actes des congrès de la Société d'Archéologie Médiévale*, n°1, 1987, p. 227-233.

Anonyme, « Les pipes en bois ». *Revue des Eaux-et-Forêts*, vol. 49, 1910, p. 756-757.

Anonyme, « Les pipes de Cogolin ». *Lou Terraire*, n°29, 1988, p. 98-108.

ARNOULT Annie, *La grande histoire des scieurs de long*. Sauvain, Association Au bon laboureur, 1996, 232 pages.

BERTRAND Paul, *Faïences et faïenciers de Varages : trois siècles de tradition depuis 1695*. Varages, Association Les faïenciers de Varages, 1983, 270 pages.

BILLEREY Adrien, *Saint-Claude et ses industries*. Paris, Bibliothèque nationale, 1966, 284 pages.

BIRABEN Jean-Noël, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France ». *Population*, n°18-2, 1963, p. 305-328.

BRUN Jean-Pierre (dir.), *Les Îles d'Hyères, fragments d'histoire*. Arles, Actes Sud, 1997, 172 pages, p. 117-122.

CIRAVEGNA Nicole, *Une nuit de Gaspard de Besse*. Marseille, Jeanne Laffitte, 1988, 210 pages.

Collectif, *Enquête sur les incendies de forêts dans la région des Maures et de l'Esterel. Rapport à son Excellence M. le ministre des finances*. Paris, Imprimerie nationale, 1869, 218 pages.

COLIN Thérèse, « Les industries de Saint-Claude ». *Les études rhodaniennes*, vol. 13, n°3, 1937, p. 189-206.

DUHAMEL DU MONTCEAU, *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en France en pleine terre*. Paris, Guérin et Delatour, 1755, 2 tomes.

EWALD François, « Formation de la notion d'accident du travail ». *Sociologie du travail*, n°23-1, 1981, p. 3-13.

FABRE Éric, « Des ébauchons pour Saint-Claude : la géographie de l'approvisionnement ». *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n°46, 2023, p. 22-29.

GONNET Paul, « Points de repère sur l'évolution de l'économie rurale en Provence orientale et pays niçois, XIX^e-XX^e siècles ». *Cahiers de la Méditerranée*, n°15, 1977, p. 95-112.

GUILLON Jean-Marie, « La résistance provençale : un processus méridional ? ». *Annales du Midi*, 1992, p. 377-389.

HAAG P., *Fonctionnement de l'Office d'économie départementales. Rapport présenté par M. le préfet au Conseil général du Var*. Draguignan, Imprimerie Olivier-Joulian, 1938, 89 pages.

HARTING Robert, « Caractères distinctifs du bois des principales essences forestières (suite et fin) ». *Revue des Eaux-et-Forêts*, tome 30, 1891, p. 406-423.

HESSE Jean-Philippe, « Le nouveau tarif des corps laborieux, la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail » ans LE CROM Jean-Pierre (dir.), *Deux siècles du droit du travail. L'histoire par les lois*. Paris, Édition de l'Atelier, 1998, 287 pages.

HILAIRE-PÉREZ Liliane et GARÇON Anne-Françoise (dir.), *Les chemins de la nouveauté. Innover, inventer au regard de l'histoire*. Paris, Éditions du CTHS, 2003, 473 pages.

HUBSCH Raymond, « La colonie agricole et pénitentiaire de Sainte Anne (Île du Levant), 1861-1878 ». *Bulletin de la Société des amis du vieux Toulon et de sa région*, n°94, 1972, p. 99-117.

LAMEY A., *Le chêne-liège, sa culture et son exploitation*. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1893, 289 pages.

LE MÉE René, « La statistique démographique officielle de 1815 à 1870 en France ». *Annales de démographie historique*, 1979, p. 251-279.

NICOD Jean, « Les bois de la basse Provence de la fin du XVII^e siècle à la Révolution ». *Provence historique*, n°2-10, 1952, p. 153-172.

QUANTIN Albert, *La Corse : la nature, les hommes, le présent, l'avenir*. Paris, Perrin et Cie libraires éditeurs, 1914, 438 pages.

Préfecture du Var, *Fonctionnement de l'Office d'économie départementale. Rapport du préfet au Conseil général*. Draguignan, imprimerie Olivier-Joulian, 1938, 89 pages.

ROMAGNAN Bernard, « L'exploitation de la feuille d'arbousier dans le massif des Maures à l'époque moderne (XVI^e-XVII^e siècles) », dans DURAND Aline (dir.), *Plantes exploitées, plantes cultivées : cultures, techniques et discours*. Aix-en-Provence, Publication de l'université de Provence, 2007, p. 139-146.

ROMAGNAN Bernard, « Le liège à tout faire : l'exemple des Maures ». *Le monde alpin et rhodanien*, 2012, p. 77-93.

ROMAGNAN Bernard, « L'exploitation du liège dans les massifs des Maures et de l'Esterel au cours des périodes médiévales et modernes ». *Provence historique*, n°251, 2013, p. 51-63.

TISSERAND Éric, *La forêt des Vosges : construction d'une filière industrielle (XIX^e siècle)*. Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2018, 489 pages.

VOVELLE Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution Française : entre jacobinisme et contre-révolution au village ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°89-2, 1982, p. 185-204.

VIGIÉ Marc et VIGIÉ Muriel, *L'herbe à Nicot. Amateurs de tabac, fermiers généraux et contrebandiers sous l'Ancien Régime*. Paris, Fayard, 1989, 586 pages.

WALLET Marie, *Les tourneurs sur bois à Aiguines*. Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 1983, 341 pages.

Les publications du Conservatoire du Patrimoine du Freinet

Livres

E. SAUZE et P. SÉNAC, Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII^e siècle, 12 €.
X. RAYMOND, Le Cercle des Travailleurs de La Garde-Freinet, 10 €.

La revue du Freinet, 10 €



Numéro 1. 2000 (épuisé)	Numéro 10. 2012-2013
Numéro 2. 2001 (épuisé)	Numéro 11. 2014-2015
Numéro 3. 2002	Numéro 12. 2016
Numéro 4. 2003	Numéro 13. 2017
Numéro 5. 2004	Numéro 14. 2018
Numéro 6. 2005-2006	Numéro 15. 2019
Numéro 7. 2007	Numéro 16. 2020
Numéro 8. 2008-2009	Numéro 17. 2021
Numéro 9. 2010-2011	Numéro 18. 2022



Les revues et les livres sont en vente sur notre site internet www.conservatoiredufreinet.org (section boutique). Vous pouvez également télécharger gratuitement les articles de chaque parution, à l'exclusion de la dernière durant un an après sa publication. Nous vous prions de respecter les droits d'auteur et de citer les sources que vous utilisez.

Scanner pour
découvrir

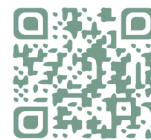
Pour adhérer à l'association

L'adhésion (20 €) représente avant tout le soutien que vous apportez aux actions de notre association. Elle vous permet aussi de :

- Recevoir gratuitement notre dernière parution de la revue.
- Bénéficier de tarifs préférentiels sur toutes nos activités : balades, ateliers et stages.
- Participer à des chantiers de restauration et de valorisation du petit patrimoine.
- Participer aux sorties associatives réservées aux membres.

Notre association étant reconnue comme organisme d'intérêt général, votre adhésion ou votre don ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

À cet effet, nous pouvons délivrer sur demande un reçu fiscal.



Scanner pour
adhérer

Lectures, relectures :
les auteurs et le comité de lecture.
Merci à toutes celles et ceux qui auront pris soin
de la préparation et la fabrication de ce volume.

Secrétariat d'édition :
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Mise en page, montage :
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Impression :
Riccobono - Le Muy.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2023.
ISBN : 978-2-9555625-9-8
EAN : 9782955562598

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l'histoire de la pipe de bruyère,
2^e moitié du XIX^e s.

ÉRIC FABRE

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation
séculaire ambigüe

EMILIEN REVEILLON

15 août 1944, débarquement en Provence : témoignage du Molois Marius Viout

BERNARD ROMAGNAN

La Mole, un destin contrarié

ELISABETH SAUZE



Scannez et
découvrez !

Conservatoire du Patrimoine du Freinet
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet

04 94 43 08 57

cpatfreinet@orange.fr

www.conservatoiredufreinet.org

